



DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DU CCOSF : RÉCONCILIATION ET RELATIONS AUTOCHTONES (juin 2022)

Pour aider à intégrer la réconciliation de manière significative dans tous les aspects de son travail, le Conseil canadien des ordres de sages-femmes (CCOSF) prend les engagements qui suivent :

VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

Le CCOSF adopte la définition de la vérité et de la réconciliation établie par la Commission de vérité et réconciliation du Canada.¹ Le Conseil reconnaît le caractère évolutif du processus de vérité et de réconciliation et que chaque interaction avec les peuples autochtones et non autochtones s'avère une occasion d'avancer dans ce processus de vérité et de réconciliation. Le CCOSF reconnaît également que la vérité et la réconciliation constituent un processus spécifique aux peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le CCOSF considère essentiel d'intégrer la réconciliation dans son travail.

APPELS À L'ACTION

Le CCOSF respecte les 94 appels à l'action contenus dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, plus précisément ceux qui concernent la santé (18 à 24 et 55). Le CCOSF invite ses membres à faire de même.

AUTONOMIE DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS ET DÉMARCHE FONDÉE SUR LES DISTINCTIONS

Le CCOSF reconnaît que les pratiques et les traditions culturelles, les terres ancestrales, les remèdes et les ressources sont essentiels à la santé et au bien-être des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le CCOSF reconnaît le droit individuel et collectif des peuples autochtones à l'autodétermination et aux normes de bien-être mental et physique les plus élevées. Le CCOSF préconise l'inclusion de perspectives holistiques pour favoriser la protection et la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être des peuples autochtones.

DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Le CCOSF croit dans la défense des droits des peuples autochtones, décrits dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et le démontre en faisant preuve de compréhension et en défendant ces droits, en reconnaissant les effets du colonialisme de

¹La réconciliation désigne l'engagement à établir et à maintenir des relations fondées sur le respect mutuel entre les personnes autochtones et non autochtones dans ce pays. Pour y parvenir, il doit y avoir une prise de conscience du passé, une reconnaissance du mal qui a été infligé, l'expiation des causes et l'action pour changer les comportements. (*Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015, p.6)



peuplement, en faisant preuve d'humilité et en pratiquant des soins culturellement compétents, ainsi qu'en aidant les membres du CCOSF à établir de nouvelles avenues de réglementation en ce qui concerne les principes autochtones de l'être et du savoir.

COLLABORATION ET PARTENARIAT VÉRITABLES

Le CCOSF met en pratique et sollicite activement les conseils des peuples et des organisations autochtones, ce qui inclut le National Aboriginal Council of Midwives (NACM). Le CCOSF s'engage à travailler de manière à inclure tous ses partenaires, comme dans le sous-comité du CCOSF sur les parcours menant à la pratique des sages-femmes autochtones. Le Conseil croit également dans la transparence des communications. Il reconnaît l'importance de la réciprocité et de la confiance dans toutes ses relations et s'engage à travailler avec ses partenaires de manière à partager les obligations, les responsabilités et l'intendance. Le CCOSF reconnaît l'importance d'une participation culturellement sûre et s'engage à travailler en respectant les structures de gouvernance et les échéanciers internes de ses partenaires.

INTÉGRATION

Le CCOSF respecte et valorise l'intégration dans tous les aspects de son travail. Il s'engage à être un organisme rassembleur qui respecte la dignité et les droits de la personne. Le Conseil reconnaît les nombreuses inégalités en santé qui existent entre les personnes autochtones et non autochtones au Canada. Le CCOSF favorise et préconise la participation de personnes aux points de vue divers, comme dans les groupes de travail du CCOSF, ce qui permettra d'améliorer les processus décisionnels et les résultats.

PEUPLES DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS ET DÉTENTEURS DU SAVOIR

Le CCOSF s'engage à collaborer avec les peuples autochtones pour intégrer leur savoir, leur sagesse et leurs expériences dans son travail. Le CCOSF valorise l'apport et les commentaires du NACM et des sages-femmes autochtones au contenu des *Compétences canadiennes pour les sages-femmes*, en particulier en ce qui concerne la nouvelle section intitulée *Mettre fin au racisme contre les Autochtones*. Le Conseil reconnaît que le devoir de consulter les personnes et les gouvernements autochtones est plus important que dans le reste de la société; il s'engage à consulter activement les peuples autochtones et à adopter des échéanciers appropriés pour que ces consultations soient sérieuses.

REMERCIEMENTS

Cette déclaration a été adaptée avec la permission de l'Association canadienne de santé publique.

Le CCOSF appuie l'énoncé de position de l'Association canadienne des sages-femmes, intitulé [Énoncé de principes sur la lutte au racisme à l'endroit des Autochtones](#).